

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- D 613-38 à D 613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Titre d'Ingénieur Diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour les demandes d'inscription au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux pour le cycle préparatoire et le Titre d'Ingénieur Diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine (hors concours) :

- Eric GNAEDINGER, Directeur de l'École Polytech Nancy
- Frédéric SARRY, Directeur des Etudes

Et

Pour le cycle préparatoire PeiP

- Delphine SAVOY, Responsable du cycle préparatoire PeiP
- Eric LANDFRIED, Responsable des recrutements

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Energétique et Mécanique FISA

- Tarak BEN ZINEB, Responsable de la spécialité la spécialité Energétique et Mécanique
- Frédéric THIEBAUD, Responsable de la voie FISA Mécanique numérique
- Abdelhamid KHEIRI, Responsable de la voie FISA Energie et Environnement

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Energétique et Mécanique FISE

- Tarak BEN ZINEB, Responsable de la spécialité la spécialité Energétique et Mécanique
- Eric LANDFRIED, Responsable des recrutements

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Génie industriel et gestion des risques FISA

- Philippe WEBER, responsable de la spécialité Génie industriel et gestion des risques
- Philippe DUGRAIN, Responsable de la voie FISA

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Génie industriel et gestion des risques FISE

- Philippe WEBER, responsable de la spécialité Génie industriel et gestion des risques
- Eric LANDFRIED, Responsable des recrutements

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Sciences et technologies de l'information FISA

- Hugues GARNIER, Responsable de la spécialité Sciences et technologies de l'information
- Marion Gilson-Bagrel, Responsable de la voie FISA

Pour le cycle ingénieur de la spécialité Sciences et technologies de l'information FISE

- Hugues GARNIER, Responsable de la spécialité Sciences et technologies de l'information
- Eric LANDFRIED, Responsable des recrutements

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux prévue par le calendrier mentionné à l'article D 612-1-2, elle ordonne également les candidatures.

Elle est également chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D 613-38 à D 613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Le Directeur de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 9 janvier 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023